

CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF OU VOLONTARIAT DE L'ANIMATION

“ QUELLES SOLUTIONS POUR DEMAIN ? ”

→ Rencontre régionale organisée le 29 juin 2013,
à Saint-Etienne par la Jeunesse au Plein Air
(Union Régionale et comité départemental de la Loire)

PROPOS CROISÉS D'ACTEURS ET D'ÉLUS

Une richesse pour les jeunes comme pour les enfants...

- 1 - L'encadrement de centres de vacances et de loisirs a permis, durant des décennies, à des milliers de jeunes de s'engager au service de la population, dans le cadre d'associations de jeunesse et d'Education Populaire.
- 2 - Le volontariat demeure aujourd'hui plus que jamais indispensable aux Accueils collectifs de Mineurs ou ACM (appellation qui remplace celles de centres de vacances et de loisirs). Il leur permet de poursuivre leur mission d'offre de vacances et de loisirs, alternative aux standards (consommation, technicité...) et ainsi de développer une forme de subversion caractérisée par la réflexion et la remise en cause propre à l'Education Populaire.
- 3 - Mais ce volontariat est aujourd'hui fragilisé et menacé par la législation (Droit du travail, cours européenne de justice) qui remet en cause sa légitimité, sa spécificité son utilité (Loi Warsmann Mars 2012) en imposant la mise en conformité avec le droit commun concernant les conditions d'exercice des animateurs.
- 4 - C'est pourquoi de très nombreuses associations de jeunesse et d'Education Populaire, fédérées autour de la JPA, interpellent le gouvernement, les élus locaux, pour la création d'un véritable statut du volontariat de l'animation, complémentaire de l'animation professionnelle.

Introduction de Gilles Vallas,
Secrétaire du comité JPA de la Loire



LE VOLONTARIAT DE L'ANIMATION, TERRAIN D'ENGAGEMENT DES JEUNES

- *L'animation volontaire reste de nos jours un des rares rites de passage entre l'adolescence, l'adulcescence et l'âge adulte (160000 jeunes). Par la responsabilité assumée, le partage d'un projet, la coopération, l'appropriation collective de savoirs et de pouvoirs, le service rendu, elle participe activement à l'émancipation et au développement de chacun.*
- *Ce volontariat se réalise très souvent dans le cadre d'associations de Jeunesse et d'Education Populaire qui doivent s'adapter à un nouveau contexte sociétal (appels d'offres, marchés publics, concurrence, partenariat, gestion financière, réglementation...) afin de pouvoir poursuivre leur activité.*

Gilles Vallas, JPA 42

- *Avec les modifications de la Loi concernant l'Animation Volontaire, c'est l'engagement qui est remis en cause. Les animateurs volontaires tiennent à être actifs. Quel militantisme développer si la professionnalisation prend toute la place ?*

Gaspard Antoine, Animateur et directeur volontaire

- *Développement d'un volontariat dès 16 ans dans les ACM et séjours adaptés pour une mission éducative et sociale ! Si ce statut marche pour les pompiers, pourquoi le volontariat ne marcherait-il pas pour les ACM ?*

Anne Carayon, plateforme JPA

- *Beaucoup de statuts différents dans l'animation, quelle mission donner à chacune de ces formes d'engagement, Quelle articulation entre ces statuts ?*

Blandine Pili, Syndicat Education Populaire

- *Idée d'un projet de loi visant à continuer de faire coexister Animation Volontaire et Animation Professionnelle.*

Régis Juanico, Député de la Loire

- *Il convient dans la politique d'aménagement des rythmes scolaires de permettre à l'Education Populaire d'intervenir également.*

Aude Reygade, Direction Départementale de la Cohésion Sociale

- *Pour l'animation volontaire, il faut articuler ce que l'on fait au plan local (statuts, dispositifs), mais aussi au plan national (liens entre CPCA, mission parlementaire et plate-forme JPA). Il faut également mobiliser l'association des régions, des départements et des maires de France. Il conviendrait aussi de mettre en place une rencontre entre les acteurs régionaux.*

Leïla Bencharif, Conseillère Régionale



LES ACM

- *3 Millions d'enfants qui ne partent pas en vacances, ça doit faire réagir!*

Cécile Kukerman : Sénatrice de la Loire

- *Le Ministère fait apparaître aujourd'hui une baisse du nombre de séjours et des coûts qui augmentent. On dénombre 28000 séjours en centres de vacances et 850 000 enfants et jeunes accueillis.*

Aude Reygade, DDCS

- *Renforcer les aides financières au départ en coopération avec l'ANCV et la CNAF. Création d'un fond national d'aide aux départs (Taxe sur l'hôtellerie de luxe).*

Régis Juanico

- *Nous demandons une évaluation contradictoire plus importante concernant les nouvelles modalités liées au repos journalier.*

des organisateurs d'ACM

- *Recenser le patrimoine des ACM, utiliser les internats dans les zones touristiques.*

Régis Juanico



VOLONTARIAT ET ACM EN CHIFFRES

- **4 800 Bafa** obtenus en Rhône-Alpes en 2009.
- **50 000** au niveau national¹.
- **16000** volontaires, animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs en Rhône-Alpes, dans le cadre du Bafa et du Bafd.
- **160 000** au niveau national².
- **2500** organisateurs d'ACM dans notre région.
- **70%** sont des associations et la plupart des autres sont des collectivités locales³.
- **732 163** enfants accueillis dans les ACM Rhônalpins durant l'année scolaire 2011-2012 :
 - **228 938** enfants en centres de vacances (majoritairement des 11-17 ans et des 6-11ans).
 - **503 225** en centres de loisirs (50% sont des 6-11 ans et 1/3 participent à des mini-séjours)⁴.
- Au niveau national, le Ministère fait apparaître aujourd'hui une baisse du nombre de séjours de vacances et des coûts qui augmentent.
- **3 Millions d'enfants ne partent pas en vacances** (4 jours en dehors de leur domicile) chaque année.
- **2 Millions ne quittent pas leur domicile** !⁵.

1 - Enquête diplômés MSS DS-C2 02/09/10

2 - Source : Djepva

3 - Etude du Crajep Rhône-Alpes pour la DRJSCS en 2012

4 - id

5 - Source : La JPA



La rencontre du 29 juin en bref

22 fédérations ou Associations représentées, issues des départements 26, 38, 42, 69, et 75.

Présence et prise de parole lors des débats de Cécile Cukierman, Sénatrice, Lela Bencharif, Vice-Présidente du Conseil Régional, André Dancert, Adjoint au maire de Saint-Etienne.

Régis Juanico député de la Loire a développé le contexte politique autour des ACM et le rapport de la commission parlementaire sur l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs présenté par le député Michel Ménard. Il est revenu sur les propositions de loi en cours, notamment celle sur le statut du volontariat.

Anne Carayon, directrice de La JPA, a rappelé les principes du volontariat de l'animation portés par les 14 signataires de la plateforme.

Une « table ronde » animée par Albert Sousbie, délégué de La JPA, a regroupé Aude Reygade de la DDCS, Blandine Pili du SEP-UNSA, Gaspard Antoine, Directeur d'ACM.

NOUS CONTACTER

JPA Loire - 2 rue Emile Noirot
42100 Saint-Etienne
Tél : 04 77 32 30 90
Mail : jpa42@wanadoo.fr